

L'ORGANISATION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 ET AUX RÈGLES DE CONFINEMENT

Malgré le confinement, le service public départemental est maintenu. Avec le double objectif d'assurer les services indispensables aux Audoises et aux Audois tout en protégeant les agents et les habitants face à l'épidémie.

UN NUMERO UNIQUE

L'ensemble des services peut être joint au

04 68 11 68 11

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Grâce à ce numéro unique, Le Département accueille les Audois.es par téléphone et les oriente vers les services compétents en fonction de leur besoin et de leur demande.

LES AIDES FINANCIERES

RSA, APA, PCH,...

LE VERSEMENT : Les équipes sont organisées pour assurer dans les délais habituels, le versement des allocations.

LES RENOUVELLEMENTS ET LES NOUVELLES DEMANDES D'APA OU DE PCH

sont gérées à distance. Les dossiers peuvent être adressés par voie postale. Les personnes sont ensuite contactées par les services du Département pour procéder à l'évaluation de leur situation.

LES AIDES D'URGENCE

Aides alimentaires,... peuvent être attribuées sous forme de chèques à encaisser auprès de la trésorerie.

A SAVOIR

Des chèques accompagnement personnalisé peuvent aussi être attribués aux personnes sans domicile fixe par l'ADAFF, dans le cadre de sa convention avec le Département.

En cas de nécessité, l'ADAFF peut être contactée au **0628598068** les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin ou par mail à :

deoa.carcassonne@adaff.fr

LES CENTRES MEDICO-SOCIAUX

Les centres médico-sociaux peuvent être joints par téléphone, via le numéro unique 04 68 11 68 11. Ils assurent un accueil téléphonique, orientent les personnes ou interviennent selon les besoins.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Dans un premier temps fermés, les centres de protection maternelle et infantile vont rouvrir progressivement pour assurer le suivi des femmes enceintes et des jeunes mamans vulnérables, ainsi que la vaccination des nouveaux-nés **sur rendez-vous uniquement**.

Les personnes concernées sont contactées directement par les services de la protection maternelle et infantile pour évaluer leur situation et proposer des rendez-vous lorsque cela est nécessaire.

LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE

Un accueil téléphonique permettant d'informer et d'orienter les personnes est organisé, via le numéro unique.

Sont maintenus, **sur rendez-vous exclusivement** :

- Les consultations médicales de planification familiale pour les mineures suivies dans le secret et les personnes non assurées, essentiellement pour les motifs de diagnostic de grossesse et maintien de la contraception.
- Les entretiens de conseil conjugal et familial pour les mineures demandant une IVG et les femmes victimes de violence.

L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

LES ESPACES SENIORS assurent une permanence téléphonique pour répondre aux sollicitations des usagers. Ils peuvent être joints à leur numéro habituel ou via le numéro unique.

A SAVOIR

Un dispositif de soutien psychologique gratuit pour les aidants familiaux peut être proposé.

LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE sont maintenus. Mais pour faire face à la situation, les interventions peuvent être adaptées. Une priorité absolue est faite aux soins essentiels. Le Département accompagne les prestataires pour répondre à leurs questions et les aider à faire face aux difficultés rencontrées dans la période

LE PORTAGE DES REPAS est maintenu.

LA TELEASSISTANCE fonctionne normalement.

L'ENTRETIEN DES ROUTES

Les agents des routes entretiennent et surveillent l'état du réseau routier départemental pour permettre les déplacements, notamment ceux des services de secours et des personnels de santé.

L'ACTUALITE EN TEMPS REEL

Le site aude.fr et la page facebook du Département sont actualisés en temps réel.

- www.aude.fr
- <https://www.facebook.com/departementdelaude>

A votre disposition également sur aude.fr

- [l'annuaire des élus départementaux](#)
- [Les centres médico-sociaux](#)
- [Les espaces seniors](#)
- Et à partir du 31 mars, un espace dédié à la pandémie de COVID-19

LES MESURES D'URGENCE PRISES PAR LE DEPARTEMENT

Acteur principal des solidarités humaines et des solidarités territoriales, le Département et ses agents déploient toute leur énergie et leurs capacités d'action en direction des Audois.es, des entreprises, des associations et des communes, pour atténuer autant que possible les impacts d'une crise aussi inédite qu'inattendue.

POUR LES ENTREPRISES

Plusieurs mesures sont déjà prises pour accompagner les entreprises dans cette période difficile.

- Les pénalités de retard pour la livraison des chantiers sont suspendues.
- Les agents sont mobilisés pour payer dans les meilleurs délais les travaux entamés.
- Le Département a souhaité répondre à l'appel des agriculteurs en permettant aux allocataires du RSA de cumuler leur allocation avec un salaire tiré d'une activité saisonnière agricole.
[Pour en savoir plus : aude.fr](http://aude.fr)
- Le Département soutient l'initiative de la Région pour mettre en relation producteurs locaux qui livrent et consommateurs
<https://solidarite-occitanie-alimentation.fr/>

POUR LES ASSOCIATIONS

VERSEMENT DES SUBVENTIONS : les services assurent le versement des subventions et accompagnent les associations qui le nécessitent.

1M€ MOBILISÉ : Le Département débloquera **une enveloppe d'1 M€ pour venir en aide aux associations audoises** sportives, culturelles et de l'économie sociale et solidaire.

POUR LES COMMUNES

- Le vote du budget du Département le 14 avril permettra de voter les aides aux communes 2020 conformément au calendrier initial, c'est-à-dire à la fin du mois de mai.
- Les dates de caducité sont reportées pour les communes qui en feront la demande auprès de la direction de l'appui aux collectivités territoriales maithe.aveza@aude.fr